

EMAR/FR 21J

Conception de pièces et/ou d'équipements

PROGRAMME DE FORMATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître l'univers réglementaire du transport aérien militaire
- Connaître l'essentiel de la réglementation DGA
- Distinguer les différents agréments existants
- Intégrer les droits et devoirs d'un organisme agréé EMAR21J

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants responsables, responsables techniques, responsables qualité, auditeurs qualité et autres intervenants dans un atelier de conception d'aéronefs ou d'éléments d'aéronefs militaires ou d'État
- Tout personnel impliqué dans la démarche réglementaire de conception d'aéronefs militaires ou d'État

PRÉ-REQUIS

- Aucun
- Pour les formations en distanciel : avoir un ordinateur, une connexion internet viable et un smartphone/tablette pour répondre aux questions

DESCRIPTION / CONTENU

- Présentation du cadre réglementaire étatique européen et national
- Hiérarchie des instances réglementaires (DSAÉ / DGA), et réglementation
- Les exigences liées à l'agrément EMAR 21 (Organismes de conception/production)
- Modalités de surveillance
- Procédures d'agrément
- Sous-partie J - Procédures alternatives
- Les processus de certification : Certificat de type
- Normes (CS25, DO160...)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exposés interactifs
- Approche interactive, études de cas, débriefing en groupe
- Partage d'expériences entre participants
- Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Projection de diaporamas, quizz via télécommandes/supports connectés

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation permanente par QCM en cours de programme
- Évaluation des stagiaires via QCM de fin de session
- Certificat délivré après validation de la formation



PLANIFICATION

- Nous définissons conjointement avec notre client le planning de formation. Contactez-nous par mail contact@jp-partnair.fr ou par téléphone [01 34 47 16 16](tel:0134471616) pour connaître les prochaines sessions. La formation débute entre 2 à 3 semaines après la validation administrative du dossier.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

*modalités à préciser selon le type de handicap

Référent Handicap : Charlène THÉRAULT – 06.74.68.16.11 – charlene.therault@jp-partnair.fr